

PROCES VERBAL - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 05 novembre 2020	
Nbre conseillers : 19	En exercice : 19
Présents : 15	Absents : 04
Votants : 19	Représentés : 04

Séance du : **12 novembre 2020**

Le Conseil Municipal de la commune de Laroque, dûment convoqué, s'est réuni en **séance ordinaire** à la Mairie, sous la présidence de Mr CIRIBINO Pierrick, Maire.

Étaient présents : CIRIBINO Pierrick, AGRANIER Mary-José, BRAGER Thierry, ABRY Christine, BACH Olivier, BOURGOIN Françoise, RUIZ Renée, DURAND Anne, ANXIONNAT Elisabeth, AMBLARD Christophe, DESSERME Sabrina, PERON Quentin, CLET Jérémy, CAUMON Simone, RICOME Géralde

Absents représentés : TRICOU Julien (procuration à CIRIBINO Pierrick), RICO Jean-Christophe (procuration à ABRY Christine), CARRIERE Michel (procuration à RICOME Géralde), BESSIERE Henri (procuration à CAUMON Simone)

Absents :

Secrétaire de séance : AGRANIER Mary-José.

Avant l'ouverture de la séance de ce soir, Mr CIRIBINO demande aux membres présents d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats terroristes des 16 et 29 octobre 2020.

Mr CIRIBINO ouvre la séance à 20h00 et procède à l'appel nominal des membres. Il constate que les conditions de quorum sont remplies et il rappelle que le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal (22 septembre 2020) a été envoyé par courriel à chacun des membres. Après un tour de table, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité. Les membres présents ont signé.

Nomination du secrétaire de séance : AGRANIER Mary-José

L'assemblée peut valablement délibérer.

1- FINANCES COMMUNALES : LIGNE DE TRESORERIE

Thierry BRAGER, adjoint chargé des affaires économiques, sollicite l'autorisation de contracter une ligne de trésorerie destinée à financer les dépenses urgentes en attente de réception du solde des subventions relatives aux travaux d'investissement réalisés en 2020.

La caisse d'Épargne et le Crédit Agricole ont été sollicités. La seule proposition reçue en retour est celle du Crédit Agricole.

Après étude, l'offre faite par le Crédit Agricole du Languedoc est retenue à l'unanimité.

Ligne de trésorerie - classification suivant la charte GISSLER : 1 A

Durée : 1 an

Montant : 150 000,00 €

Taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 mois moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M)

Plus marge de 1,40 %, soit à titre indicatif sur index de septembre 2020 à -0,49 % au taux de : 0,91 %.

- Versement par crédit d'office
- Remboursement par débit d'office
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu
- Facturation mensuelle des agios, prélevés par débit d'office
- Remboursement par débit d'office à votre demande, auprès de nos services
- Tirages d'un montant minimum de 10 %
- Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant
- Modalités de fonctionnement :
 - o L'ordre de déblocage des fonds ou de remboursement, devra parvenir, au plus tard, deux jours ouvrés, avant la date d'opération souhaitée

Pierrick CIRIBINO, Maire est autorisé à signer et engager les démarches relatives à cette décision.

FONDS DE SOLIDARITE : INONDATION

Dans le cadre des inondations survenues le 19 septembre 2020 sur la commune, Thierry BRAGER, rappelle que la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle et il sollicite l'autorisation du conseil municipal pour envoyer les demandes de subventions et ainsi bénéficier d'aides financières maximales pour la réparation des dégâts causés sur les biens non assurables de la commune.

Il précise que les montants des aides publiques à obtenir peuvent atteindre 80 % du coût des travaux.

Après détail des travaux à prévoir, le plan de financement s'établit comme suit :

- ETAT :
 - Dotation de Solid. en faveur des Col. Ter. (DSEC) 40 % soit 170 064,80 €
 - Dotation des Equip. des Territoires Ruraux (DETR)
 - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- Conseil Régional : 10 % soit 42 516,20 €
- Conseil Départemental : 30 % soit 127 548,60 €
- Agence de l'Eau :
- Fonds propres : 20 % soit 85 032,40 €

Il informe les membres présents que pour les dégâts causés sur les biens assurables de la commune, un dossier a été réalisé et transmis à l'assurance de la commune pour indemnisation.

Après discussion, les membres approuvent à l'unanimité :

- les travaux à réaliser sur les biens non assurables dans le cadre des inondations survenues le 19 septembre 2020 pour un montant de 425 162 € HT
- le plan de financement tel que détaillé ci-dessus

Pierrick CIRIBINO, Maire, est autorisé à signer et engager les démarches relatives à cette décision.

2-TRANSFERT AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE **Annulation délibération**

Pierrick CIRIBINO, Maire rappelle que, lors du précédent conseil municipal (22 septembre 2020), les élus avaient délibéré sur le transfert du pouvoir de police spéciale au président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale : communauté des communes). Seul le pouvoir de police spéciale en matière d'habitat, de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçants ruine avait été transféré.

Suite à une remarque des services de la sous-Préfecture de Lodève, et en application de l'article L.5211-9-2 III du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), la faculté de s'opposer à ce transfert appartient au maire et non au conseil municipal. Il convient donc de prendre un arrêté du Maire et non une délibération du conseil municipal.

En conséquence et après explications, les membres présents approuvent à l'unanimité l'annulation de cette décision.

3-PERSONNEL COMMUNAL : Régime indemnitaire

Pierrick CIRIBINO, Maire, explique que comme chaque année, il convient de délibérer afin d'attribuer aux agents communaux, le régime indemnitaire correspondant au 2^{ème} semestre 2020. Il précise que, compte-tenu de la situation sanitaire actuelle et afin d'éviter la multiplication des réunions en mairie, le régime indemnitaire octroyé aux agents n'est exceptionnellement pas préalablement débattu par la commission chargée des ressources humaines, mais directement délibéré par le conseil municipal.

Mary-José AGRANIER, adjointe chargée de l'administration générale rappelle que, conformément à la réglementation, le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) est versé au personnel communal, titulaire à temps complet ou non. Elle rappelle aussi que le RIFSEEP est scindé en deux parties. La partie fixe est versée chaque mois (IFSE), et la partie variable (CIA) est versée en juillet et décembre. En ce qui concerne la CIA, les montants à attribuer à chaque agent sont déterminés, en fonction des critères listés dans la délibération de mise en place du RIFSEEP du 28 novembre 2018, approuvée par le CDG.

Au vu de ces critères, les sommes sont regroupées par grade comme ci-dessous :

filière	grade	effectif	mode de paiement	montant pour le grade
administrative	adjoint adm. Princ 2 ^{ème} cl	2	CIA	600,00 €
	adjoint adm. princ 1 ^{ère} cl	1	CIA	900,00 €
TOTAL POUR LA FILIERE				1 500,00 €
technique	adjoint technique	3	CIA	685,70 €
	Adjoint tech princ 2 ^{ème} cl	1	CIA	300,00 €
	adjoint tec. princ. 1 ^{ère} cl	3	CIA	900,00 €
	Technicien principal 1 ^{ère} cl	1	CIA	250,00 €
TOTAL POUR LA FILIERE				2 135,70 €
TOTAL GENERAL				3 635,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'octroi du régime indemnitaire tel que décrit ci-dessus au personnel communal.

4-REDEVANCE ASSAINISSEMENT : TARIF 2021

Pierrick CIRIBINO, Maire explique qu'il convient de délibérer afin de revaloriser ou maintenir le tarif de la redevance assainissement recouvrée par les services de la SAUR pour le compte de la commune.

Après présentation d'un tableau reprenant la tarification pratiquée par les communes alentours, et après en avoir discuté, le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien du tarif de la redevance assainissement pour l'année 2021.

D.I.A. : 20-4535 : Nom-préemption

QUESTIONS DIVERSES

Pierrick CIRIBINO fait un bilan de la première tranche des travaux réalisés au lotissement le vigné. Il précise que l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication de ce quartier est actuellement en cours et se terminera en février 2021.

Mary-José AGRANIER présente le bilan de la saison estivale 2020 du camping « le tivoli ». Elle explique que le chiffre d'affaire est largement supérieur aux prévisions faites avant l'été et précise qu'un protocole sanitaire a été mis en place au camping, et qu'aucun cas de COVID n'a été constaté durant l'été.

Elle rajouter que les gardiens que nous avons fidélisés depuis 5 ans, ont souhaité se tourner vers d'autres horizons professionnels et nous ont d'ores et déjà annoncé qu'ils ne souhaitent pas revenir pour la saison 2021. L'appel à candidatures pour procéder au recrutement des futurs gardiens va paraître prochainement.

Quentin PERON, délégué communal au SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique), fait un résumé de la dernière réunion à laquelle il a participé. Il explique qu'il s'agit de l'organisme chargé de l'entretien des rivières, qui gère tout le bassin versant et regrette le manque de crédits alloués compte-tenu des travaux très importants à faire. Il précise qu'aucun chantier n'est prévu sur notre canton pour le moment.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h34.